

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

Avis 2022_50

Décision Modificative
n°1

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le LIBÉRATIONS

ID: 073-217300508-20221219-DELIB502022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE D

DU CONSEIL M

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON
Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Marc BARRILLON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires tels qu'indiqués dans le tableau (modification d'imputation budgétaire de la part du SGC d'Aix les Bains concernant le recours à un prestataire pour renfort en comptabilité, augmentation effectif) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	5 200.00 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	5 200.00 €	
D 6218 : Autre personnel extérieur		2 800.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		2 400.00 €
Total D 012 : Charges de personnel		5 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **APPROUVE** la décision modificative telle que proposée

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

